

Département de la Creuse

Arrondissement de Guéret

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BALOUÉ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze janvier, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle-Baloue, se sont réunis à 17h00 à la salle Aristide Carteau, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire en date du onze janvier, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents

- M. Jean-Marie BONNEFONT
- Mme Béatrice GOMES
- M. Jean LEROUX
- M. Claude MAILLARD
- Mme Michèle PICOTY
- M. Jérôme PASDELOU

Membres absents, excusés et représentés

- Mme France-Muriel BLANCHE a donné procuration à Mme Michèle PICOTY.
- Mle Aurélie BRIANT a donné procuration à Mme Béatrice GOMES.
- M. Valentin GRASSET a donné procuration à M. Jean-Marie BONNEFONT.
- M. Franck MARTIN a donné procuration à M. Jean LE ROUX.

Membre absent, non-représenté

- M. Florian BOLGAR

La séance est publique. Mme la Maire constate que le quorum est atteint.

La séance démarre à 17h08. M. Jérôme PASDELOU est nommé secrétaire de séance.

Mme la Maire demande au conseil s'il est possible d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- SUBVENTIONS : Assainissement et accessibilité

- BUDGET 2021 : Décision modificative en investissement et en fonctionnement

Le conseil approuve la demande à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1 . SUBVENTIONS : Aménagement des espaces communaux

2 . SUBVENTIONS : Assainissement et accessibilité

3 . BUDGET 2021 : Décision modificative en investissement et en fonctionnement

4 . QUESTIONS DIVERSES

PREAMBULE : validation du PV du précédent conseil

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité.

1 . SUBVENTIONS : Aménagement des espaces communaux

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 04.12.2021-37

Madame la Maire informe le conseil que la commune peut prétendre à davantage de subventions concernant son projet d'aménagement des espaces communaux, à l'aide de Boost'commune. Le taux attribué à la subvention Boost'ter doit lui aussi être modifié au moyen d'une nouvelle délibération.

Les taux de subventions ont évolué par rapport à notre dernière délibération. En effet, le projet est éligible à :

- 10 % et non 20 % pour Boost'ter,
- 20 % pour Boost'communes.

Nous ajoutons donc un montant de 10 % de subvention à ce projet, avec un autofinancement qui devient : 3 784,09 € TTC au lieu de 4 711,93 € TTC, soit 927,84 € d'économies pour la commune.

Madame la Maire propose au conseil de se prononcer sur l'approbation de cette nouvelle délibération, présentée en séance.

Après discussions :

- *la proposition portant sur l'aménagement des espaces communaux est adoptée, telle que présentée en séance à l'unanimité des présents.*

2 . SUBVENTIONS : Assainissement et accessibilité

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 15.03.2021-11

Madame la Maire informe le conseil municipal que le taux attribué à la subvention DETR destinée aux travaux d'accessibilité était erroné.

Le pourcentage de la subvention nécessite une modification puisque le taux initialement envisagé de 50 % ne correspond pas au taux éligible dans le cadre des subventions DETR, à savoir 40 %.

Madame le Maire propose au conseil de se prononcer sur l'approbation de cette nouvelle délibération, présentée en séance.

Après délibération :

- *la proposition portant sur l'assainissement et l'accessibilité est adoptée, telle que présentée en séance à l'unanimité des présents.*

3 . BUDGET 2021 : Décision modificative en investissement et en fonctionnement

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2021, Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à plusieurs opérations d'écriture afin de régulariser le budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité des présents les modifications de budget présentées en séance.

4. QUESTIONS DIVERSES

- Marché de janvier : il est décidé la même organisation, le même fonctionnement, les mêmes horaires de permanence des élus que pour celui de décembre. Mme la Maire propose de déposer à la fois le prospectus du marché et les voeux 2022 du Maire dans les boîtes aux lettres de la commune.
- Le comité informatique s'est réuni le matin-même afin d'évoquer la création du site internet à partir de début février, l'organisation interne et le calendrier partagé via les outils Google, ainsi que les problèmes de messagerie rencontrés avec l'adresse électronique communale. Un ticket à été ouvert à OVH concernant le problème de courriel non délivré du 11 janvier 2022.
- Concernant l'étude de génie civil du château d'eau de la Deunière, M. BONNEFONT se charge de relancer l'entreprise SOTEC afin d'obtenir le devis de rénovation des réservoirs.
- M. PASDELOU se charge de relancer Miane & Vinatier au sujet du devenir des bornes de télégestion du réseau AEP.
- M. LE ROUX indique que M. Didier PINARDON a nettoyé la chaussée, couverte de graviers et cailloux, au niveau du croisement de Peyton (éolienne E3). Le conseil remercie chaleureusement M. PINARDON pour son aide bénévole.

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 18h01.

Les dates des prochains conseils restent à définir. Mme la Maire enverra des propositions aux conseillers municipaux.

Le 17 janvier 2022
Mme la Maire, Béatrice GOMES